

N°1299

du 10
JANVIER
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INFRASTRUCTURES

P.4

Sur la Route nationale n°17 / Avec un appui financier de la BOAD
Le contrôle et la supervision de 30 km de route programmés de Katchamba à Nali

TRAITE SUR LES ARMES

P.6

Mise en œuvre du Traité des Nations unies sur le Commerce des Armes (TCA)
L'intégration dans l'ordre juridique togolais expliquée aux forces de l'ordre et à la douane

SANTE

P.6

Fonds français Muskoka / Accessibilité des services de santé
Le Togo en route vers l'atteinte des ODD 4

Election présidentielle du 22 février 2020

P.3

- **La CENI enregistre 10 dossiers**
- **Les conditions légales exigées ont eu raison des ambitions de certaines personnes**
- **UNIR à l'unisson derrière son candidat Faure**



Faure E. Gnassingbé, candidat UNIR

Après le dépôt de candidatures, l'heure de parler du concret

P.4 **Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de la zone de Mission-Tové**

Les derniers chiffres du projet PARTAM pour la riziculture

P.4 **Bonne gouvernance / Au sein des ministères et institutions de la République**

La comptabilité matières, une réalité à partir de juillet 2020

Concert

Les hurlements d'leo sur la scène de l'IFT ce soir



Les Hurlements d'Leo (parfois abrégé en HDL) est un groupe de rock français jouant un genre qu'ils définissent eux-mêmes en plaisantant comme java-chanson-punk-caravanning. Leur nom provient de la chanson Léo par les VRP. Si la teinte générale de leur dernier album "Mondial Stéréo" ne trahit en rien "l'esprit Hurlements", cet album explore de nouveaux sentiers avec des chansons aux accents reggae, calypso, rocksteady, tzigane, flamenco, soul ou encore éthiopique. L'histoire racontée par les huit musiciens sur scène est celle de Léo, parti en Europe pour fuir son pays en guerre.

Les Hurlements d'Leo, c'est plus de 20 ans de carrière, 18 albums

au compteur, 2000 scènes foulées en France dans une trentaine de pays ! Rendez-vous ce vendredi 10 janvier à l'Institut Français du Togo pour un 91ème concert inédit !

Chant / guitare / saxophone: Julien Arthus/Guitare: Bayrem Ben Amor/Chant: Perrine Fifadj/Contrebasse / guitare basse / vielle: Fred Gallot/Chant / guitare: Laurent Kebous/Clavier / trompette: Pierre-Jean Ley/Chant / trompette: Cyril Renou/Violon / oud / kora / steel guitar: Vincent Serrano/Batterie: Alban Zaccomer.

10 JANV. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE : 2.000 FCFA 3.000 FCFA | PRÉVENTE 1.500 FCFA - LOMÉ

Monnaie

Bientôt un colloque sur la monnaie Eco à l'Université de Lomé

« Chers tous, l'annonce faite le 21 décembre dernier à Abidjan de la fin du franc CFA et de son remplacement par l'ECO suscite une vague de réactions aussi diverses que variées, mais tout autant légitimes les unes que les autres, tant la monnaie est un « fait social total ». Elle traduit surtout l'impératif pour les filles et fils d'Afrique de se retrouver pour réfléchir ensemble aux contours de la monnaie ECO

que de l'ouest ? ECO 2020 » se déroulera du 28 au 30 avril 2020 à l'Université de Lomé.

Participeront au colloque des politiques, économistes, universitaires et leaders d'opinion comme Felwine Sarr, Martial Ze Bellinga, Mamadou Koulibaly, Carlos Lopes, Aminata Dramane Traoré, Demba Moussa Dembélé, Cristina Duarte, Issa Ndiaye

L'expertise africaine doit être pré-



idéale et de tracer une feuille de route susceptible de guider les chefs d'Etats de la CEDEAO pour une adoption rapide à 15 de cette monnaie qui doit être une véritable monnaie africaine », écrit le professeur Kako Nubukpo, initiateur d'un colloque sur le sujet.

Le colloque décliné sur la forme interrogative : « Quelle monnaie pour quel développement en Afri-

sente collectivement au rendez-vous de l'histoire car ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise ! L'appel à contributions sera bientôt disponible en ligne, écrit le professeur Kako Nubukpo.

Soulignons que la création de la nouvelle monnaie Eco suscite beaucoup de controverses. Espérons que ce colloque ramène l'Eglise au milieu du village.

Patrimoine

Les musées de Paris numérisent plus de 100 000 œuvres de leurs collections

Paris Musées, regroupant depuis 2013 l'ensemble des musées de la ville de Paris et œuvre pour la gestion d'une politique culturelle globale, annonce la mise à disposition en libre accès de plus de 100 000 reproductions numériques des œuvres conservées dans les collections de ses différents musées.

L'ensemble des productions proposées est mise à disposition sur le portail de collections de Paris Musées ou via des applications dédiées en Open Content, c'est-à-dire disponibles

gratuitement et sans restriction. Toutes bénéficiant de la licence reconnue internationalement Creative Commons Zero (CC0), il est ainsi possible de les réutiliser sans restriction technique, juridique ou financière, que ce soit pour un usage commercial ou non.

Joint à cette politique de libre accès, Paris Musées entend également poursuivre son rôle de médiation de l'art en sensibilisant tout internaute souhaitant se procurer une œuvre à la bonne pratique d'utilisation des images.

Ainsi chaque reproduction

téléchargée sera accompagnée d'un fichier comprenant une charte explicative des Creative Commons, ainsi que la notice de l'œuvre. Paris Musées invitait par là-même tout un chacun à non seulement citer sa source, mais à le faire en bonne connaissance de cause.

Les œuvres libres de droit sont mises à disposition dans un format haute définition (3000 pixels). Quant à celles n'étant pas encore tombées dans le domaine public, elles ne sont visibles qu'en tant qu'illustrations sur

le site, en basse définition.

Déjà utilisée par d'autres musées dans le monde, à l'instar du Rijksmuseum à Amsterdam ou du Metropolitan Museum à New York, la licence CC0 est pour la première fois adoptée par une institution muséale en France.

Avec cette ouverture sur le numérique Paris Musées entend ainsi contribuer à valoriser à la connaissance des collections municipales tant en France qu'à l'étranger en accroissant leur visibilité.

Pédophilie

Un nouvel éditeur retire de la vente des livres de Gabriel Matzneff

Après les éditions Gallimard et La Table ronde mardi, c'est au tour des éditions Léo Scheer d'annoncer, mercredi 8 janvier, l'arrêt de la commercialisation de deux ouvrages de Gabriel Matzneff : le volume du journal de l'auteur, Les Carnets noirs 2007-2008 et l'ouvrage controversé Les Moins de 16 ans.

Les ouvrages de l'écrivain encore présents en librairie vont être rappelés par les éditeurs. Leur décision intervient alors qu'une enquête préliminaire pour viols sur mineur de moins de 15 ans a été ouverte à l'encontre de l'écrivain au lendemain de la parution du livre Le Consentement de l'éditrice Vanessa Springora, dans lequel elle met en cause l'écrivain de 83 ans pour ses relations avec des mineurs. "La souffrance exprimée par Madame Vanessa Springora dans Le Consentement fait entendre une parole dont la force justifie cette mesure exception-

nelle", s'était justifié Gallimard dans un communiqué. L'éditeur publiait le journal de Gabriel Matzneff depuis 1990. Le dernier volume du journal de Matzneff, L'Amante de l'arsenal, est paru en novembre 2019. Il couvre les années de 2016 à 2018, alors qu'il sort de son cancer et séjourne en Italie. L'écrivain a commencé son journal intime en 1976 et s'étend sur quatorze volumes.

Une association de prévention contre la pédophilie, L'Ange bleu, a également annoncé mercredi qu'elle attaquait en justice l'écrivain pour provocation à commettre des atteintes sexuelles et des viols sur mineurs ainsi que pour apologie de crime. Une première audience de procédure doit avoir lieu le 12 février, selon une source judiciaire et l'avocat de l'association.

Dans Le Consentement, publié

chez Grasset, Vanessa Springora, 47 ans, raconte comment elle a été séduite par Gabriel Matzneff à l'âge de 13 ans, la relation sous emprise qu'elle a eue ensuite avec lui et les blessures que cela a laissées dans sa vie. "A 14 ans, on n'est pas censée être attendue par un homme de 50 ans à la sortie de son collège, on n'est pas supposée vivre à l'hôtel avec lui, ni se retrouver dans son lit, sa verge dans la bouche à l'heure du goûter", écrit Vanessa Springora dans son livre, qui s'est hissé dans le top 5 des ventes physiques et numériques sur Amazon France.

Elle décrit aussi un homme au comportement de prédateur, faisant du tourisme sexuel en Asie, ce dont il rend compte dans ses ouvrages. Pendant longtemps, les pratiques pédophiles de l'écrivain ont été tolérées dans le milieu littéraire, célébrant sa plume et

voyant dans ses agissements une forme d'hédonisme. Gabriel Matzneff a été distingué en 2013 par le prix Renaudot essai. Une attribution "maladroit[e]", a reconnu Frédéric Beigbeder, membre du jury, dans une interview la semaine dernière au Parisien.

Accusé de pédophilie, Gabriel Matzneff n'en démord pas, persiste et signe et rejette aujourd'hui la faute sur l'évolution des mœurs et sur notre société contemporaine tachée de "la vague de néo-puritanisme arrivée des États-Unis?". "S'ils étaient publiés aujourd'hui [ses livres, NdR], feraient scandale?; mais je trouve idiot, extravagant, que l'on me fasse en 2020 grief de livres publiés il y a plus de trente ans, voire il y a plus de quarante ans (Les Moins de seize ans est paru en... 1974)

Le Monde/L'Union

AZIMUTS INFOS

Consommation d'énergie : vaut-il mieux un frigo vide ou un frigo plein ?

Instinctivement, on pourrait penser qu'un frigo bien rempli consomme plus d'énergie qu'un frigo presque vide. Pour en avoir le cœur net, il faut s'intéresser à la façon dont fonctionne cet appareil devenu indispensable à notre quotidien.

Les appareils électroménagers dits froids (réfrigérateur ou congélateur) comptent pour environ un quart de la consommation électrique des ménages français. Une consommation qui varie en fonction du modèle de frigo choisi, bien entendu. Plus la contenance de l'appareil est importante, plus il consommera : de quelque 100 kWh par an pour un réfrigérateur table-top à près de 1.000 kWh par an pour un réfrigérateur américain.

D'autres critères influent également sur la consommation d'un frigo : son âge, son emplacement -- à proximité ou non d'une source de chaleur, notamment -- ou son état d'entretien et bien sûr, sa classe énergétique. Ainsi un réfrigérateur classique de classe A+ consommera quelque 200 kWh par an alors qu'un frigo de classe C consommera plutôt aux alentours des 400 kWh par an.

Un niveau de remplissage correct pour économiser le compresseur

Enfin, il faut savoir que plus un frigo est vide, plus il consomme de l'énergie. Comment est-ce possible?? Parce qu'un frigo ne fabrique pas de froid. Il capte la chaleur qui est à l'intérieur et l'évacue vers l'extérieur par le biais de la circulation dans un circuit fermé, d'un fluide frigorigène. Lorsqu'il absorbe la chaleur des aliments, il devient gazeux. Un compresseur permet ensuite de comprimer ce gaz avant de l'expulser dans un condenseur en faisant monter sa température. La chaleur emmagasinée est alors évacuée lorsque le gaz redevient liquide. Et dans le détendeur, la température de ce liquide diminue encore.

Luminaires LED étanches : quels avantages à les utiliser ?

Les réglottes LED étanches protègent efficacement leurs tubes néons de l'humidité et de la poussière. Utilisables à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison, elles peuvent équiper les locaux techniques aussi bien que les pièces d'eau comme la cuisine ou la salle de bains.

Les tubes néons LED sont en passe de supplanter leurs équivalents fluorescents. Ils permettent de réaliser jusqu'à 80 % d'économie d'énergie, avec une durée de vie de l'ordre de 30.000 heures. On les trouve dans des longueurs courantes de 60 à 150 centimètres, adaptées à celles des réglottes LED. La plage des puissances disponibles varie de 9 à 50 W, pour une intensité lumineuse d'environ 900 à 4.500 lumens. Deux ou trois couleurs d'éclairage sont généralement proposées : blanc chaud (2.300 à 3.500 K), blanc neutre (4.000 à 5.500 K) ou blanc froid (6.000 à 8.000 K). Exit donc la lumière bleue systématique des néons d'ancienne génération.

Les réglottes LED étanches, des luminaires aux multiples avantages

Créditées d'un indice IP65, les réglottes LED étanches offrent un haut degré de protection contre la pénétration de corps solides (premier chiffre) et de liquides (deuxième chiffre). À l'intérieur de la maison, elles assurent un éclairage précis et sûr au-dessus de l'évier ou du lavabo, par exemple. Leur parfaite étanchéité va de paire avec la résistance aux chocs des matériaux utilisés pour leur fabrication, tels l'aluminium et le polycarbonate. Certaines ont la capacité de supporter des températures extrêmes, de l'ordre de -10 °C à +40 °C. C'est particulièrement utile en terrasse et dans les locaux non chauffés (entrepôts, garages, parkings...).

Ces réglottes, qu'elles soient étanches ou non d'ailleurs, présentent également l'avantage d'une grande souplesse d'installation. Elles peuvent se poser au mur, au plafond, sous des étagères ou des meubles hauts... et, ce, très facilement. Elles s'accompagnent d'une gamme étendue d'accessoires techniques ou décoratifs : câbles, capteurs de luminosité, connecteurs étanches, détecteurs de mouvements, profilés encastrables plats ou angulaires avec diffuseur opaque, etc.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvester D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Election présidentielle du 22 février 2020

Après le dépôt de candidatures, l'heure de parler du concret

* La CENI enregistre 10 dossiers

* Les conditions légales exigées ont eu raison des ambitions de certaines personnes

* UNIR à l'unisson derrière son candidat Faure

Late Pater

De la multitude des intentions de candidatures annoncées depuis quelques mois, ce n'est finalement que 10 dossiers que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a enregistré à la fin du délai imparti pour le dépôt des candidatures.

Ce mercredi 8 janvier, quelques minutes avant la l'heure de clôture, le président de la CENI Tchambakou Ayassor et tous les membres se sont déportés au portail pour faire le constat de visu que personne n'arrive encore avec un dossier de candidature. A minuit, le portail a été effectivement fermé. Le Président fait alors le point. On apprend alors que 10 dossiers provenant des partis politiques, de regroupement des partis politiques et d'indépendants ont été enregistrés, sans toutefois dévoiler les noms. Une phase importante du processus électoral s'est ainsi achevée. Selon les dispositions du code électoral, la CENI procédera à l'examen préliminaire des dossiers de candidature et déterminera les vérifications administratives nécessaires avant de les envoyer au ministre chargé de l'administration territoriale qui procède aux vérifications administratives. Ce dernier reverra les dossiers à la CENI qui transmettra à la Cour constitutionnelle qui publiera la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 22 février (Art 154 et suivants).

La réduction du nombre des candidatures à 10 seulement a surpris plus d'un, d'autant qu'avant la clô-



Faure Gnassingbé, candidat UNIR

ture des inscriptions, les intentions de participations au scrutin du 22 février foisonnaient. Une vingtaine de personnes ont ainsi annoncé par voie de presse qu'ils allaient participer aux joutes de la présidentielle de cette année, les présidents de partis politiques bien sûr, mais aussi des responsables d'associations de la société civile qui devraient se présenter comme indépendants. On apprend que 14 personnes ont été effectivement examinées par les médecins désignés pour ce faire et qui avaient prêté serment devant la Cour constitutionnelle la semaine dernière.

A l'analyse, on peut comprendre que les conditions légales exigées ont eu raison des ambitions de certaines personnes. D'abord la caution de 20 millions de FCFA fixée par le gouvernement en conseil des ministres en conformité avec la loi électorale qui dit que les candidats sont astreints au dépôt au Trésor public d'un cautionnement dont le montant est fixé par décret en Conseil des ministres sur proposition

conjointe de la CENI et du ministre chargé de l'administration territoriale. Un récépissé définitif est délivré au candidat après versement de la caution. Il a été constaté malheureusement que certains se sont pointés à la CENI sans ce récépissé qui est exigé dans la composition du dossier de candidature (Art 151). Pour les indépendants, la collecte d'au moins deux mille (2.000) signatures d'inscrits, domiciliés dans dix préfectures à raison de deux cents (200) au moins par préfecture, a été un chemin de croix. La majorité de ceux qui ont fait des annonces n'ont pu simplement fait signe vie, ne donnant aucune explication sur leur absence sur cette liste provisoire de candidature.

Pour le moment, des indiscretions auprès des états-majors des partis politiques indiquent que les personnes suivantes ont pu déposer leur dossier à la CENI. Il s'agit de : Faure Gnassingbé pour le parti UNIR, Jean-Pierre Fabre de l'ANC, Kodjo Agbéyomé du MPDD (il semble qu'il soit aussi le candidat

d'un regroupement de parti), Aimé Gogué de l'ADDI et Tchassona Traoré du MCD. A ceux-là, il faut ajouter Georges William Assiongbon Kouessan du parti Santé du Peuple, Innocent Kagbara du Parti Démocratique Panafricain (PDP) et Wolou Komi du Pacte Socialiste pour le Renouveau (PSR). Au niveau des indépendants, Kodjovi Aubin Thon, dame Kpétigo Affiwa se positionnent.

Toutes ces personnes seront dans l'attente des examens des juges de la Cour constitutionnelle qui connaîtront en dernier ressort de la validité de leur candidature. « La Cour constitutionnelle publie la liste des candidats au plus tard vingt-cinq (25) jours avant le scrutin. La liste des candidats est publiée au Journal officiel de la République togolaise suivant la procédure d'urgence. Elle est notifiée sans délai au ministre chargé de l'adminis-



Agbéyomé Kodjo, candidat MPDD

tration territoriale, aux intéressés, aux préfets et aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Togo à l'étranger», lit-on dans le code électoral. Ainsi et suivant le chronogramme de la CENI, la Cour Constitutionnelle devrait alors se prononcer au plus grand tard le 28 Janvier 2020. Dès lors, les candidats retenus se prépareront pour atta-

quer la dure réalité du terrain, la campagne électorale dont l'ouverture est prévue le 6 février 2020.

Il faut tout de même souligner que ceux dont la CENI a refusé l'enregistrement des dossiers peuvent saisir immédiatement la Cour Constitutionnelle qui devra rendre sa décision dans les 48 heures (Art 152).

UNIR à l'unisson derrière son candidat Faure

C'est le message qu'a voulu transmettre la majorité présidentielle à travers tout le scénario qui a abouti à sa déclaration de candidature. Faire le tour des différentes localités du pays pour prouver au candidat qu'il peut rouler en toute liberté, muni de la confiance totale des militants à la base. Et le désormais candidat de l'Union pour la République (UNIR), Faure Essozimna Gnassingbé, a bien reçu le message. « Ce n'est pas un congrès, c'est juste une réunion pour m'informer du souhait des militants de me voir porter les couleurs du parti à l'élection présidentielle. J'ai remercié et, en toute humilité, j'ai accepté simplement », a-t-il déclaré juste après l'officialisation de son investiture. Et d'ajouter : « nous travaillons ensemble et vous verrez... ».

C'est le quatrième mandat à la tête du pays que va briguer l'actuel

chef de l'État togolais. Lui qui a été élu, pour la première fois, en 2005. Avec cette précision que, jusqu'en mai 2019, la Constitution autorisait toute personne à se présenter à l'élection présidentielle à volonté, c'est-à-dire sans aucune limitation. La réforme constitutionnelle, votée par les députés en mai 2019 (soit 90 députés sur 91 inscrits), a remis le compteur du nombre de mandats à zéro. La limitation du mandat présidentiel est introduite à nouveau. Le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Sauf que, le texte n'étant pas rétroactif, il ne s'applique pas pour les trois derniers mandats du chef de l'État. Il peut donc, juridiquement, se représenter en 2020, mais aussi en 2025.

La campagne électorale doit débiter le 6 février prochain. Déjà, par simple observation politique, le chef

de l'État sortant se présente comme un candidat difficile à battre.

Au même moment, c'est une opposition pas en ordre de bataille qui se présente, très divisée. Pour le moment, à l'étape de la réception des candidatures par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), ils sont neufs dans les starting-blocks à s'opposer à Faure Gnassingbé : Jean-Pierre Fabre de l'ANC, Aubin Thon (un indépendant pour le compte du mouvement Nouvelle Vision), Agbéyomé Kodjo du MPDD, Dr William Kouessan au nom de Santé du Peuple, Komi Wolou du PSR, Aimé Gogué de l'ADDI, Me Traoré Tchassona du MCD, Innocent Kagbara du PDP et Mme Afiwa Kpétiglo, une indépendante au nom de Les Progrès.

La liste définitive sera connue au plus tard le 28 janvier 2020.

L'heure de parler du concret

La campagne électorale débute le 6 février 2020. Ce sera la foire aux promesses, aux mensonges, à la démagogie, à la surenchère. De bonne guerre. La politique divisant mieux quelles que soient les bonnes initiatives prises et/ou concrétisées, le président sortant devra davantage mettre en avant des indicateurs économiques qui ont valu au pays quelques applaudissements ici et là des institutions internationales. « Le président Faure Gnassingbé a lancé le Togo sur l'orbite du développement en travaillant pour l'augmentation de la croissance, en travaillant pour une reconnaissance des efforts du Togo à l'international », a déjà insisté Atcholé Aklesso, secrétaire général du parti. Ce qui le fonde à affirmer, de surcroît, que le président sortant est « le candidat naturel » pour l'Unir.

La grande partie de la vente se fera sur les actions inscrites dans le Plan national de développement (PND). On n'oubliera pas les réalisations en infrastructures (routières,

aéroportuaires, portuaires), énergie, santé, agriculture. Sans oublier le social à travers le renforcement de l'inclusion financière et les filets sociaux. Et c'est dans ce sens que le lien est vite fait avec la note du ministre Payadowa Boukpepsi à tous les préfets, en date du 7 janvier 2020, leur demandant « d'établir le bilan des réalisations du gouvernement dans vos préfectures respectives depuis 2015, notamment dans les domaines suivants : **Education** : nombre de bâtiments scolaires construits et les localités concernées (les EDIL reconnues par l'Etat, les CEGIL reconnus, les effectifs bénéficiaires de School Asur et des cantines scolaires), etc. ; **Santé** : construction d'infrastructures médicales (maternité, unités de soins de santé, le nombre de bénéficiaires de la gratuité de la césarienne, du sérum antivénimeux), etc. ; **Electricité** : le nombre de lampadaires et les localités concernées, linéaires d'extension de réseau, etc. ; **Agriculture** : le nombre de magasins

et les localités concernées, le nombre de bénéficiaires des projets du domaine de l'agriculture, petites retenues d'eau, etc. ; **Développement à la base** : le nombre de maisons de jeunes, les hangars de marchés construits, le nombre de magasins construits, etc. ; **Eau et assainissement** : le nombre de châteaux d'eau construits, réalisation de nouveaux forages, réhabilitation d'anciens forages, linéaires d'extension du réseau d'eau potable, etc. ; et toutes autres réalisations dans vos préfectures respectives ».

Qu'à cela ne tienne, il va falloir être concret et précis dans le bilan 2015-2020. Surtout que, à l'ère des réseaux sociaux, tout se sait à la vitesse de la lumière : projets réalisés, promesses non tenues, rumeurs ou clameurs de détournements de fonds destinés à des projets, etc. Les opposants, sûrement, vont jouer sur tous les tableaux. Les populations, elles, ne sont plus aussi naïves que par le passé. A bon entendeur...

=== Communiqué - restitution du rapport de la tournée du parti Unir ===

Le Parti Union pour la République (UNIR), après analyse de la situation sociopolitique de notre pays et mûre réflexion sur les enjeux de l'élection présidentielle du 22 février 2020, a organisé du 26 au 29 décembre 2019, une tournée nationale dans les cinq régions administratives et le Grand Lomé. Cette tournée a permis de tenir sept (7) grandes rencontres d'échanges et de partage avec les bureaux préfectoraux, communaux et cantonaux, des mouvements des sages (MSU), des femmes (MFU) et des jeunes (MJU), les élus locaux ainsi que des personnes ressources, respectivement les 26 décembre à Tsévié, 27 décembre à Atakpamé et à Sokodé, 28 décembre à Kara et à Kpalimé, 29 décembre à

Dapaong et à Lomé. À chacune de ces étapes les discussions élargies ont été suivies de séances d'échanges approfondies réunissant la délégation du bureau exécutif, les maires de la région, les secrétaires préfectoraux, communaux et cantonaux du parti, afin de recueillir leurs suggestions et propositions dans le cadre de l'élection présidentielle du 22 février 2020.

À l'issue de ces consultations des structures de base, Union pour la République (UNIR), fait la déclaration suivante :

Considérant le climat précieux de paix, de sécurité et de stabilité qui règne dans notre pays et qui permet à toutes les Togolaises et à tous les Togolais ainsi qu'aux étrangers résidents sur le territoire national, de

mener librement leurs activités ;

Considérant les progrès enregistrés par le Togo sur les plans politique, économique et social, depuis l'accession à la magistrature suprême de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de notre Grand Parti, Président de la République ;

Reconnaissant ses qualités personnelles et aptitudes avérées d'homme d'Etat, dont il a fait montre depuis son avènement à la magistrature suprême et qui lui sont unanimement reconnues sur le plan régional et international ;

S'inscrivant dans les perspectives d'accélération du développement et d'atteinte de la prospérité

(suite à la page 7)

Bonne gouvernance / Au sein des ministères et institutions de la République

La comptabilité matières, une réalité à partir de juillet 2020

Late Pater

Cette nouvelle promesse sera l'aboutissement d'une démarche dite progressive en vue de l'effectivité de la mise en œuvre de la comptabilité matières au Togo. Laquelle démarche est faite de deux phases : d'abord, l'identification, la mise en place et le déploiement d'un système d'information (logiciel) dédié à la tenue de la comptabilité matières ; ensuite, la nomination des comptables principaux et secondaires des matières au sein des ministères et institutions de la République. En décembre 2019, au moment de faire passer l'actuel budget de l'Etat, le ministère de l'économie et des finances a dû rassurer les députés que la comptabilité matières sera une réalité à partir de juillet 2020. Mais avec la précision suivante : la production des premiers comptes de gestion matières se fera à partir de l'exercice budgétaire 2021.

En lien avec l'exigence de la directive n°03/2012/Cm/Uemoa portant comptabilité des matières au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (transposé au Togo par le décret n°2016-060 portant règlement général sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat et aux autres organismes publics) – qui prévoit un indicateur de performance relatif à la proportion de structures tenant la comptabilité matières –, le ministère de l'économie et des finances parle des cibles de 30% en 2020, 75% en 2021 et 100% en 2022.

La comptabilité matières est une comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objet la description des existants et des mouvements concernant les stocks de marchandises, de fournitures, de déchets, de produits semi-ouvrés, de produits

finis et des emballages commerciaux ; les matériels, les biens meubles et immeubles ; les titres nominatifs au porteur ou à ordre et les valeurs diverses appartenant ou confiés à l'Etat et aux autres organismes publics ainsi que les objets qui leur sont remis en dépôt ; les valeurs inactives. Elle permet un suivi des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des stocks. La comptabilité des matières permet ainsi, à tout moment, le recensement, l'enregistrement et le suivi administratif et comptable des matières, dès leur acquisition jusqu'à leur sortie définitive du patrimoine de l'Etat ; la maîtrise de l'état du patrimoine mobilier et immobilier en quantité et en valeur ; le suivi et le contrôle des mouvements. Elle permet de situer les responsabilités en cas de perte, d'avarie ou de sortie irrégulière ; d'aider également à faire de meilleures prévisions budgétaires en se basant sur les matières existantes.

L'une des exigences communautaires précise que tous les Etats membres de l'Uemoa ont l'obligation de respecter l'horizon du 1^{er} janvier 2019 pour la présentation du premier bilan d'ouverture, en s'appuyant sur les informations relatives au patrimoine de l'Etat. Mais avant, les Etats membres avaient jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard pour transposer la directive dans leurs législations nationales, en vue de son application à compter du 1^{er} janvier 2014 ; et jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour procéder à l'application intégrale de la directive.

Au Togo, en juin 2018, à l'occasion d'une série de formations, le ministère de l'économie et des finances avait annoncé une vaste opération de recensement des biens mobiliers et immobiliers de l'Etat à partir du 1^{er} juillet 2018 sur

toute l'étendue du territoire national. Deux catégories d'agents, notamment les ordonnateurs des matières et les comptables des matières, interviennent à titre principal dans les opérations de gestion des matières. Le magasinier-fichiste des matières, le détenteur final des matières et l'utilisateur final des matières sont les autres acteurs qui interviennent dans la gestion des matières. Trois sortes d'inventaire des matières sont prévues : l'inventaire permanent et l'inventaire tournant qui relèvent de la compétence du comptable des matières ainsi que l'inventaire physique qui incombe à l'ordonnateur des matières. En dépit de l'existence d'un arsenal juridique et d'un cadre réglementaire, le constat est fait que la comptabilité matières n'est pas tenue de manière régulière, impactant négativement le budget de l'Etat.

En rappel, au plan institutionnel, cinq structures ont été créées pour s'occuper de la gestion du patrimoine de l'Etat : la direction du matériel et du transit administratif, qui est l'organe de gestion du mobilier, du matériel de bureau et des meubles construits ou pris en bail par l'Etat pour le fonctionnement des administrations et l'hébergement de certains fonctionnaires ; la direction du garage central administratif, qui est l'organe de gestion du parc automobile de l'Etat ; la direction du cadastre et des affaires domaniales, l'organe de gestion des domaines fonciers non bâtis de l'Etat ; l'office du patrimoine immobilier du Togo à l'étranger ; et la direction du portefeuille qui est l'organe chargé de gérer les participations de l'Etat dans les entreprises publiques et d'économie mixte.

Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de la zone de Mission-Tové

Les derniers chiffres du projet PARTAM pour la riziculture

Late Pater

Dans le cadre de la mise en valeur de la vallée du fleuve Zio, le gouvernement togolais a initié le Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de la zone de Mission-Tové (PARTAM, 2007-2019). Lancé en 2011, avec notamment un prêt de 8 milliards de francs Cfa de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour financer la première phase, sur un coût global de 14,7 milliards de francs Cfa, le PARTAM visait la réhabilitation de 360 hectares d'un ancien périmètre et l'aménagement d'un nouveau périmètre de 300 hectares. L'exécution du projet avait été confiée à l'entreprise Midnight Sun. En juin 2016, la Banque mettait 4 nouveaux milliards de francs Cfa dans le projet. Cette phase de consolidation, selon la BOAD, consistait à protéger les ouvrages réalisés dans le cadre du projet contre les inondations.

Aujourd'hui, un document du ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique en dresse un bilan des réalisations. Précisant que le projet, dans sa phase d'exécution, a été redimensionné en deux tranches : une tranche ferme, d'un montant de 5,375 milliards de francs Cfa, et une tranche conditionnelle, d'un montant de 9,759 milliards de francs Cfa.

Au rang des résultats obtenus dans la tranche ferme, le ministère énumère la réhabilitation d'un périmètre irrigué de 360 hectares, la construction de 6 magasins de stockage et 6 aires de séchage, la mise en place d'une mini-adduction d'eau potable composée de deux forages, un château d'eau de

250 mètres cubes et six bornes fontaines à Kovié et à Mission-Tové, la réhabilitation de 18 km de pistes de désenclavement et la construction de 10,5 km de pistes et d'une ligne électrique dans la zone du projet. On n'oublie pas l'acquisition des matériels et équipements agricoles constitués de 15 motoculteurs avec accessoires, 12 batteuses, 10 vanneuses de riz paddy et 8 décortiqueuses acquis et cédés au Comité de gestion du périmètre (CGP) et gérés par l'Unité de gestion du matériel agricole (UGMA). De même, une ligne de crédit de campagne agricole de 447 millions de francs Cfa a été mise à la disposition de la Fucec-Togo pour le financement des activités agricoles au profit des producteurs de la zone du projet. Une autre ligne de crédit de 75 millions de francs Cfa est mise en place pour les activités génératrices de revenus ; 300 producteurs sont alphabétisés ; l'ancien centre rizicole du Zio, construit dans les années 70, a été réhabilité pour servir de siège du projet (bureaux et logements du personnel) et environ 500 producteurs sont accompagnés, organisés et formés.

Pour ce qui est de la tranche conditionnelle, le document brandit l'aménagement d'un nouveau périmètre irrigué de 240 hectares, la construction de 9 magasins de stockage et 9 aires de séchage, la réhabilitation de 22 km de pistes de désenclavement. Une mini-adduction d'eau potable (un château d'eau de 50 mètres cubes et six bornes fontaines) est mise en place à Ziowounou ; 6 autres bornes fontaines sont mises en place à Kovié et à Mission-Tové ; 29 bassins piscicoles de superficies variables (entre 600 et 1000 mètres carrés)

sont construits ; cinq salles d'alphabétisation sont construites et équipées ; un bâtiment est construit au niveau du barrage ; 6 bâtiments scolaires sont construits et équipés en tables bancs ; 15 latrines publiques sont construites ; un hangar est construit pour le matériel agricole. On n'oublie pas que 15 motoculteurs avec accessoires sont acquis et cédés. Suivant la note de stratégie de gestion du matériel agricole, ce matériel doit être cédé aux opérateurs privés opérant dans la prestation de services de mécanisation aux agriculteurs. 6 élévateurs et 2 calibreuses sont acquis pour compléter les deux chaînes de la mini-riziculture ; 6 unités de soins périphériques sont appuyées en petits matériels médicaux et/ou en produits pharmaceutiques.

Comme lors de la première tranche, 308 producteurs sont alphabétisés dont 215 femmes. La Fucec-Togo a aussi octroyé des crédits pour intrants agricoles et crédits pour les activités génératrices de revenus, portant sur 67 dossiers pour 560 membres dont 406 femmes, des crédits de campagne agricole à 67 dossiers de 601 membres dont 189 femmes. Enfin, des infrastructures d'exploitation des bassins piscicoles (clôture, hangar, magasins, lampadaires solaires...) sont construites.

Pour 2020, le Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de la zone de Mission-Tové (PARTAM) prescrit la construction du pont et du canal d'amenée situés entre Kovié et Ziowounou et l'opérationnalisation de la mini-riziculture, avec l'installation d'un transformateur. Le PARTAM veut produire 5.500 tonnes de riz paddy.

Sur la Route nationale n°17 / Avec un appui financier de la BOAD

Le contrôle et la supervision de 30 km de route programmés de Katchamba à Nali

Jean AFOLABI

L'enveloppe de départ était de 20 milliards de francs Cfa pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du tronçon Katchamba-Sadori, distant de 60 kilomètres sur la Route Nationale (RN17). Le Projet implique, par ailleurs, la construction de deux (2) ponts sur les rivières Kara et Koumongou. Sa mise en œuvre permettra de maintenir une liaison routière permanente et fluide entre la localité de Katchamba de la région de la Kara et celle de Sadori de la région des Savanes, tout en facilitant le désenclavement de toute la partie Ouest de ces deux (2) régions, soulignait la Banque ouest africaine de développement (Boad), pour s'entendre avec les autorités publiques, le 19 septem-

bre dernier à Lomé, sur la signature d'un accord de prêt.

Sur ces fonds, le gouvernement a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre du contrat de : Services de consultations pour la supervision et le contrôle des travaux d'aménagement et de bitumage de la route, sur le tronçon Katchamba-Nali, distant de 30 kilomètres. La mission inclut le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ; la vérification des notes de calcul détaillées et la validation des études d'exécution des travaux ; le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre ; et l'acquisition de véhicules, l'appui à la cellule de gestion du projet, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.



Le ministre Sani Yaya et Christian Adovelande, Pdt de la BOAD

L'avis à manifestation d'intérêt prévoit un maximum de six (6) bureaux d'études à retenir sur une liste restreinte de consultation à la fin du mois de février 2020.

Pour le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, l'exécution de ce projet dans son intégralité permettra : d'améliorer le niveau de service de la route nationale n°17 ; de diminuer considérablement le temps de parcours

sur cette voie en offrant également des alternatives de circulation avec la section de la RN1 dans cette région ; de réduire le coût d'entretien des véhicules ; de désenclaver définitivement toutes les localités situées dans les plaines des rivières Kara, Koumongou ainsi que du fleuve Oti ; de faciliter l'accès des populations aux infrastructures socio-économiques et ; de promouvoir, dans les zones d'in-

fluence des projets, les activités socio-économiques. Le tronçon, a-t-il précisé, est le dernier maillon permettant de rejoindre la route nationale n°1 entre Sokodé et Mango en passant par Bassar, Kabou, Guérin Kouka et Katchamba. De façon spécifique, le projet permettra de réduire de 66% le temps de parcours sur la route et le coût d'exploitation des véhicules d'au moins 60%.

Dans les détails, ce prêt rallongerait ainsi diverses actions déjà entreprises par les différents partenaires du Togo dont la BOAD, entre autres : le projet d'aménagement et de bitumage des routes nationales transversales pour un coût d'environ 50 milliards de francs ; le projet de réhabilitation de la route Kantè-Tandjouaré pour environ 2 milliards de francs ; le projet d'amé-

nagement et de bitumage de la route Dapaong-Borgou-Mandouri (97 km) d'une valeur d'environ 24 milliards de francs ; le projet d'amélioration de la circulation à Lomé (PACL) par la réhabilitation de la voirie de Lomé pour un coût de 25 milliards de francs.

La réalisation de cette opération qui s'inscrit dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 du Togo est en cohérence avec le Plan stratégique 2015-2019 de la BOAD, notamment l'Axe n°1 dont l'une des actions phares est de « soutenir les pôles régionaux de croissance », avait indiqué Sani Yaya. Le concours portait à 605,4 milliards le montant total des engagements de la BOAD au Togo, tous secteurs confondus, dont 246 milliards consacrés au secteur des infrastructures de transport.

FOOTBALL/TRANSFERT

Gilles SUNU retourne à Châteauroux

Ancien grand espoir, Gilles Sunu (28 ans) vient de s'engager avec La Berrichonne de Châteauroux pour trois saisons. C'est un retour aux sources pour l'international togolais qui avait été formé au club avant de rejoindre Arsenal à 16 ans pour terminer sa formation.

Hervé A.

Arrivé en Turquie à Erzurumspor il y a dix-huit mois en provenance d'Angers, Gilles Sunu a résilié il y a quelques jours le contrat qui le liait au club turc après une quarantaine de matches disputés en Super Lig et en seconde division.

Libre de s'engager où il le souhaite, l'international togolais, arrivé à Arsenal à l'âge de 16 ans, s'est engagé très rapidement avec la Berrichonne de Châteauroux, actuelle 17e de Ligue 2. " Nous sommes heureux de vous informer du retour de Gilles SUNU au sein du Club de La Berrichonne de Châteauroux ! Gilles Sunu rejoint notre Club pour trois saisons ", indique le club dans un communiqué.

Le milieu offensif, passé par Derby County, Lorient, Evian TG et Angers, effectue ainsi un retour aux sources. Gilles Sunu est en effet natif de la cité castelroussine et a été formé à la Berrichonne



avant de signer chez les Gunners lors du dernier mercato. Gilles SUNU, puissant joueur offensif d'1m81, peut compter sur son expérience de 161 matchs

en Ligue 1 Conforama et sur plusieurs appels en Equipe de France en U19, U20 et U21 et du Togo.

en Ligue 1 Conforama et sur plusieurs appels en Equipe de France en U19, U20 et U21 et du Togo.

LOIS DU JEU

L'IFAB ne veut pas être la police du VAR

L'International Board (IFAB), qui régit les lois du jeu, ne souhaite pas endosser le costume du policier qui va superviser toutes les décisions prises par le VAR, selon son secrétaire général Lukas Brud.

L'International Football Association Board (IFAB), qui régit les lois du jeu, ne souhaite pas contrôler la manière dont les VAR (arbitres assistants vidéo) sont mis en œuvre dans les différentes ligues, malgré la controverse persistante sur l'utilisation de la technologie en Premier League.

S'adressant à l'agence de presse Reuters, le secrétaire de l'IFAB, Lukas Brud, a déclaré que l'organisation travaille sur l'utilisation actuelle ou future du VAR sur plus de 100 compétitions et n'est pas uniquement axée sur la Premier League. Cependant, Brud a répété que le VAR ne devrait être utilisé que dans les cas où une erreur " claire et évidente " a été identifiée.

L'IFAB a également assuré, par l'intermédiaire de son président, que l'organisation n'avait pas l'intention de modifier la loi sur le hors-jeu. Un changement que certains experts ont demandé en réponse à la controverse sur les décisions marginales de hors-jeu qui ont été une caractéristique de la première saison d'utilisation du VAR en Premier League.

" Nous devons nous concentrer sur la formation et l'éducation "

" Nous ne pensons pas qu'il soit temps de changer la loi. Ce que

nous devons faire, c'est nous concentrer sur la formation et l'éducation et veiller à ce que la cohérence et l'application de la loi VAR / hors-jeu soient faites correctement ", a poursuivi Lukas Brud qui a tenu une nouvelle fois à souligner : " Nous devons seulement rappeler aux gens les principes. Si la décision initiale ne peut pas être annulée avec une certitude à 100 %, alors laissez-la telle quelle. "

L'IFAB basée à Zurich est composée de cinq membres : les quatre associations britanniques de football Angleterre, Écosse, Irlande du



Nord et pays de Galles, une voix (chaque) et la FIFA (quatre voix).

JOJ 2022

Changement de dates et de programme pour les Jeux de la Jeunesse 2022 à Dakar. Réunie mercredi 8 janvier à Lausanne, la commission exécutive du CIO a validé les nouvelles dates de l'événement olympique, le premier de l'histoire organisé en Afrique.

Il se déroulera du 22 octobre au 9 novembre 2022, au début de la saison sèche. Pour Dakar et le Sénégal, les dates coïncident aussi avec la Journée africaine de la jeunesse, le 1er novembre. La commission exécutive a également approuvé la demande du comité d'organisation d'ajouter le baseball à cinq et le wushu au programme des JOJ 2022.

Avec l'ajout du baseball à cinq

au breaking, au skateboard, à l'escalade et au surf, le programme des JOJ de Dakar 2022 comprend désormais tous les sports additionnels proposés par les comités d'organisation des Jeux de Tokyo 2020 et de Paris 2024.

Le baseball à cinq est une version jeune et urbaine du baseball/softball, où chaque équipe est composée de quatre femmes et quatre hommes. Quant au wushu, déjà présent aux JOJ de Nankin 2014 dans le " Labo des sports ", il sera représenté à Dakar 2022 par deux épreuves masculines et deux épreuves féminines. La Fédération internationale de wushu compte actuellement 39 fédérations nationales membres sur le continent africain.



L'Inde veut le tir et le tir à l'arc

Selon le Guardian, les autorités politiques de l'Inde seraient prêtes à organiser sur leur sol les épreuves de tir des Jeux du Commonwealth 2022, prévus à Birmingham, en Angleterre.

Cette solution permettrait ainsi de maintenir la discipline dans le programme de l'événement, alors que les Britanniques l'en avaient exclue, faute de disposer d'un stand de tir aux normes internationales.

L'Inde serait même disposée à recevoir également le tir à l'arc, lui aussi retiré du programme des Jeux du Commonwealth pour l'édition 2022. Précision : les compétitions de tir et tir à l'arc en Inde seraient disputées plusieurs mois avant les Jeux du Commonwealth à Birmingham (27 juillet au 7 août 2022).

Le Guardian révèle que le coût d'une telle initiative s'élèverait à une vingtaine de millions de livres pour le gouvernement indien. La Fédération des Jeux du Commonwealth (CGF) a confirmé l'information, mais en précisant vouloir en étudier la faisabilité au cours des deux prochains mois.

L'Inde a longtemps menacé de boycotter les Jeux du Commonwealth 2022 après avoir appris que le tir, où elle décroche une grande partie de ses médailles, ne figurait pas au programme.

Une édition déjà record

Les organisateurs des Jeux de la Jeunesse d'hiver 2020 à Lausanne ont dévoilé, deux jours avant l'ouverture, les derniers chiffres de l'événement. Ils annoncent une édition record pour les JOJ d'hiver, organisés pour la première fois en 2012 en Autriche.

Lausanne 2020 rassemblera du 9 au 22 janvier 1 872 athlètes, soit environ 40% de plus que pour les Jeux de la Jeunesse d'hiver 2016 à Lillehammer. Ils seront les premiers de l'histoire à afficher une parfaite égalité des sexes, avec un nombre égal d'épreuves pour les garçons et les filles.

Au total, l'événement va rassembler les représentants de 79 comités nationaux olympiques, soit 8 de plus que pour Lillehammer 2016. Pas moins de 12 pays participeront pour la première fois aux JOJ d'hiver : Albanie, Azerbaïdjan, Equateur, Haïti, Hong Kong, Kosovo, Pakistan, Qatar, Singapour, Thaïlande, Turkménistan, Trinité et Tobago.

Les 10 délégations les plus nombreuses sont présentées par la Suisse (112 athlètes), la Russie (107), les Etats-Unis (96), l'Allemagne (96), le Canada (81), la République tchèque (77), le Japon (74), l'Italie (69), l'Autriche (64), et la France (61).

Cinq nouvelles épreuves sont au programme : le combiné nordique féminin, la luge biplace féminine, le hockey-sur-glace 3x3 par équipes de plusieurs pays, le big air freestyle et snowboard. Enfin, un nouveau sport fera ses débuts aux JOJ, le ski de randonnée, organisé à Villars.

Can 2021 : les dates connues le 15 janvier

Après l'édition 2019 organisée en juin-juillet, tout porte à croire que la Coupe d'Afrique des nations 2021, qui aura lieu au Cameroun, prendra place en janvier-février, comme c'était le cas auparavant. Les fans de football africain seront de toute façon bientôt fixés puisque la Confédération africaine de football (CAF) tranchera dès la semaine prochaine, comme l'a annoncé son président, Ahmad, sur les ondes de RFI !

" Les dates de la CAN 2021 ? Elles seront données le 15 janvier prochain. Nous allons nous réunir au Cameroun et prendre cette décision avec les représentants de l'État camerounais et ceux du football africain ", a annoncé le Malgache.

Officiellement, ce probable changement de dates est dicté par les conditions climatiques puisque les mois de juin-juillet correspondent à la saison des pluies au Cameroun. Mais, officieusement, beaucoup d'observateurs estiment qu'il s'agit surtout d'une conséquence de la réforme du Mondial des clubs, opérée par la FIFA, qui aura lieu en juin-juillet 2021, ce qui conduirait les deux compétitions à se chevaucher.

Le baseball et le wushu s'invitent à Dakar

Mise en œuvre du Traité des Nations unies sur le Commerce des Armes (TCA)

L'intégration dans l'ordre juridique togolais expliquée aux forces de l'ordre et à la douane

Jean AFOLABI

Une quinzaine d'experts togolais de la gendarmerie, de la police, des douanes et des autres ministères s'est retrouvée, du lundi 6 au jeudi 9 janvier 2020 à Lomé, à un atelier de renforcement législatif et réglementaire dans le cadre du programme d'aide à la mise en œuvre du Traité des Nations Unies sur le Commerce des Armes (TCA). La rencontre est mise en œuvre, pour le compte de l'Union européenne, par Expertise France et vise à la pleine intégration des dispositions du TCA au sein de l'ordre juridique togolais, affirme-t-on de source diplomatique française.

Le Traité sur le commerce des armes classique (TCA) a été adopté par les Nations unies en avril 2013, et est entré en vigueur 18 mois plus tard, le 24 décembre 2014. Il contient un certain nombre de règles qui visent notamment à arrêter la circulation d'armes à destination de pays où l'on sait qu'elles serviraient à commettre ou à faciliter un génocide, des crimes contre l'humanité, ou d'autres atteintes graves aux droits humains. Les États parties au TCA devront désormais réaliser des évaluations objectives de la situation dans les pays destinataires. Sur les 10



principaux exportateurs d'armes, cinq font partie des 87 États qui ont ratifié le TCA : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Les États-Unis, de loin le premier producteur et exportateur d'armes au monde, figurent parmi les 130 États signataires mais ce pays ne l'a pas encore officiellement rejoint. D'autres grands producteurs d'armes, comme la Chine et la Russie, refusent de rejoindre le Traité.

Agence publique, Expertise France est un acteur clé de la coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines clés du développement durable et contri-

bue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation de l'Agenda 2030. Placée sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie et des Finances, Expertise France contribue, par son action sur le terrain, aux objectifs de solidarité internationale et d'influence de la politique de développement française et européenne, souligne-t-elle. Et estime qu'en plaçant le **transfert de savoir-faire** au centre de son action, Expertise France promeut des méthodes de travail, des normes juridiques et techniques, mais aussi une vision française et européenne du développement économique et de la gouvernance.

L'ambassade de France était représentée à l'atelier de Lomé par le Lieutenant-colonel Régis Lacroix, attaché de défense.

Fonds français Muskoka / Accessibilité des services de santé

Le Togo en route vers l'atteinte des ODD 4

Jean AFOLABI

Avez-vous déjà entendu parler des Fonds français Muskoka ? C'est une contribution complémentaire de la France à certains pays en voie de développement pour accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) liés à la réduction de la mortalité infantile (OMD 4) et à l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5) d'ici à 2015. Ces fonds tirent leur nom de la ville Muskoka, au Canada, où l'engagement avait été pris par les pays du G8 – les huit (8) pays les plus grands – de s'investir davantage dans cette urgence mondiale.

Depuis 2011 que le Togo en est bénéficiaire, ce programme est mis en œuvre par le ministère de la Santé en collaboration avec quatre agences des Nations Unies (UNFPA, OMS, ONUFEMMES et UNICEF). Depuis, de nombreux changements ont pu être notés dans le quotidien des femmes et des enfants des régions où les indicateurs étaient les plus alarmants, de l'avis de l'UNICEF – Fonds des Nations unies pour l'enfance – au Togo. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'un grand nombre d'interventions à haut impact contribuant à l'accélération du cheminement vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), grâce à une amélioration de l'accessibilité des services de



santé aux populations.

L'occasion est donnée, à partir de ce vendredi 7 janvier 2020, d'en savoir un peu plus à travers des reportages réalisés par RFI et qui seront diffusés dans le cadre de deux émissions phares de la radio internationale : *Priorités Santé* et *7 milliards de voisins*.

Pour *Priorités santé*, l'émission est diffusée à partir de 9h10 TU, suivant les dates ci-après : 10 JANVIER – Pratiques traditionnelles des soins pour les nouveau-nés avec un Groupe de mères ;

17 JANVIER – Consultation pédiatrique au CHU de Kara ; 24 JANVIER – Soins Kangourou ; 31 JANVIER – Bain traditionnel du nouveau-né ; 07 FEVRIER – Rôle du père dans la santé mère-enfant

Pour *7 milliards de voisins*, elle est diffusée dès 10h10 TU, le 20 Janvier – Reportage sur la dot, une pratique traditionnelle socialement acceptée mais pouvant parfois porter atteinte aux jeunes femmes et aux enfants avec les déviations liées aux mariages précoces et grossesses d'adolescentes.

Le Comité de jumelage du Saint-Varentais d'un retour de séjour au Togo

Voir la nouvelle municipalité d'Amou 3 et repenser les projets

La section Togo du comité de jumelage du Saint-Varentais est rentrée de son séjour africain. «*Une super mission*», pour Claude Nargeot, le président. Bilan : trois grands projets et trois nouvelles venues, Marie Bernard et Laura Pinteaud, du centre socioculturel, et Dany Gimeno, institutrice à la retraite, étaient au programme, La Nouvelle République française. Petit rappel : depuis la création de cette section, ce sont trente-cinq personnes qui sont parties en neuf ans. Les projets sur place consistent en l'entretien des relations pour un bon suivi des actions. Trois actions : la première, la mise en place de lampadaires solaires, d'un coût de 20.000 euros pour des villages isolés, avec des kits de chargement pour les téléphones portables. Sur place un responsable sera formé pour gérer l'entretien. La deuxième action concerne le lycée de Témédja (région des Plateaux) et l'installation de six latrines filles et garçons, pour 1.000 élèves. Coût 17.000 euros. Et le commencement des deux forages déjà creusés (120 m de profondeur) pour éviter aux femmes de



La délégation devant la mairie de Hiheatro

chercher de l'eau à des kilomètres.

Autre bonne satisfaction, la borne fontaine inaugurée en 2018 fonctionne très bien. Les échanges avec les écoles continuent. Les élèves du primaire, ceux de Nathalie Gourdon du CP, avaient préparé une lettre et des chansons et le retour a été chargé à la hauteur des attentes. Une intensification des échanges est d'ailleurs prévue. Des tables et bancs ont été fabriqués par un menuisier local, ce qui fait vivre l'économie. «*Le but étant l'aide et non l'assistanat*».

L'émotion était au rendez-vous avec la découverte du groupe de femmes en alphabétisation : soixante depuis un an ont appris à

parler français, et à l'écrire. Le motoculteur fonctionne bien avec un nouveau groupe bien structuré : de fait les rendements en riz ont été multipliés par deux. Autre nouveauté : la rencontre avec la nouvelle municipalité dont fait partie Témédja. Auparavant, il n'y en avait pas. Elle regroupe 50.000 habitants et se nomme «*Amou trois*». «*Cela pourra nous faciliter la vie avec un interlocuteur unique pour les démarches administratives*», explique Claude Nargeot. Et d'ajouter : «*En deux ans, ce sont 60.000 euros d'investissement possibles, notamment à la collecte de ferraille, repas togolais, subventions qui ont permis de mener à bien toutes ces actions*».

Lutte contre la traite transfrontalière

Le Bénin et le Togo en quête des meilleures stratégies

Les acteurs de la lutte recherchent les stratégies adéquates pour venir à bout du phénomène complexe de la traite transfrontalière des personnes en Afrique de l'ouest, qui touche aussi bien les jeunes et les adultes que les enfants. C'est dans ce cadre que le Bénin et le Togo se concertent, assez souvent, pour dynamiser la lutte contre le fléau. Du lundi 7 au jeudi 9 janvier 2020, le Réseau des structures de protection des enfants en situation difficile (Resped) a organisé à Grand-Popo, au Bénin, une rencontre bilatérale, conscient de la réalité du phénomène, dans l'objectif de mettre en place des stratégies pour dynamiser la lutte, explique le confrère béninois de *La Nation*.

Pour Salimane Issifou, président du Réseau des structures de protection des enfants en situation difficile (Resped) et directeur national de Sos Villages d'enfants Bénin, la rencontre est un vieux rêve. Et de noter qu'elle s'inscrit dans le cadre du projet «*Contribution à la lutte contre la traite transfrontalière à travers la capacitation des parties prenantes*» financé par l'Organisation internationale des migrations (Oim). Mieux, a-t-il poursuivi, elle fait partie des interventions de l'initiative «*Appui à la libre circulation des personnes et la migration en Afrique de l'Ouest*» de l'Union Européenne.



Nassirou Afagnon, représentant de l'Oim, a mentionné que la proximité du Bénin et du Togo ajoutée aux liens linguistiques, culturels et au partage du français comme langue de travail constituent le terreau de la mise en œuvre des principes de la libre circulation des personnes prônés par la Cedeao. Bien que positive, relève-t-il, cette liberté de mouvement a des conséquences négatives dont la traite des personnes.

Selon Célestin Zanouvi, représentant du ministre de la Justice et de la Législation, l'Afrique de l'Ouest constitue une plaque tournante de la traite des personnes, et le

Bénin et le Togo en sont fortement touchés. Ce phénomène se manifeste par l'exploitation de la main-d'œuvre infantile dans les plantations agricoles, les carrières de granit, les mines, le travail domestique, le ma-

riage précoce et forcé. Une «*situation très peu reluisante*» qui a conduit le gouvernement du Bénin à prendre des mesures d'ordre législatif, réglementaire et programmatique. D'autres défis concernent la finalisation des accords multinationaux avec le Togo, le Burkina Faso et le Nigeria afin d'accroître les échanges d'informations, la coopération dans le cadre des enquêtes transnationales, la validation de la politique nationale de lutte contre la traite des personnes et son plan d'action. «*Toutes ces mesures au niveau du Bénin auraient été suffisantes si la pratique de la traite n'était pas transfrontalière*», a-t-il relevé pour montrer la nécessité des échanges entre les différents pays de la plaque tournante pour cerner ce fléau.

Infertilité dans les couples

La femme, la première accusée

Etonam Sossou

Au Togo, la meilleure prière qu'on puisse formuler à l'endroit des couples est d'avoir des enfants. Certains d'entre eux salivent déjà à l'annonce de telles prières. Que seraient ces couples sans enfants ? IncurSION dans un univers sans progénitures...

La trentaine bien sonnée, Fidèle fait partie de ces femmes que la nature a dotées d'une forme généreuse. Après une décennie de

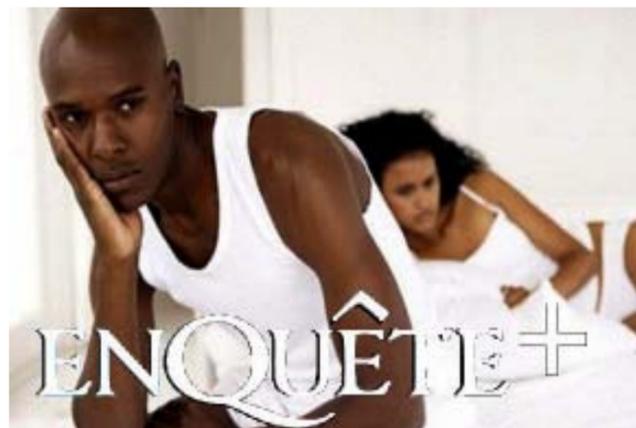
mariage, elle n'arrive pas à mettre au monde un enfant. Elle vit un drame intérieur. Fidèle se laisse aller à des confidences: "J'avoue que je vis très mal. Chaque jour que Dieu fait, je m'éloigne d'avantage de mon mari. La raison ? Notre union n'a encore généré aucune créature". Et notre interlocutrice d'ajouter: "Une femme inféconde est perçue dans notre société comme un dysfonctionnement. J'entends toutes sortes de pics provenant de ma belle-mère

et de mes belles-sœurs. Mes beaux-parents voient en moi Lucifer "le démon"? Et subitement la voix de Fidèle change de tonalité. L'émotion l'étreint, la souffrance la pénètre au plus profond de ses entrailles. Son visage devient moins radieux. Elle revient non sans peine sur une phrase lâchée par sa belle-mère lors d'une dispute: "Comme tu es incapable d'enfanter, il faut rompre avec mon fils". Des souvenirs s'enchevêtrent dans sa tête

enveloppée par un foulard bleu. Elle ne pouvait plus continuer ses confidences. La vie est parfois cruelle. Cruel destin pour cette femme qui jure la main sur le cœur qu'elle n'est pas à l'origine de cette situation. Malgré tout, elle encaisse et continue de recevoir les foudres de son entourage. Autre personne, autre plainte.

Raïssa enseignante de son état en est à sa huitième année de ménage. Son seul rêve est de procréer. Elle a fait des pieds et des mains pour bouleverser la donne: "mon époux et moi, nous avons tout tenté. Nous avons essayé avec la médecine moderne. Aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine. Les charlatans nous ont soutiré beaucoup d'argent" fait-elle remarquer. Après de multiples esquisses de solutions, elle opte pour la résignation: "Je prie jour et nuit le bon Dieu pour qu'il me donne des enfants. Mon mari qui m'aime beaucoup ne pourra pas résister à l'érosion du temps". Son conjoint qui en fait un sujet tabou, n'a pu s'empêcher de se confier en ces termes: "Je suis malheureux. Je subis le poids du regard des autres. Je me sens sous-homme." Et l'époux d'ajouter: "je suis blessé profondément quand mon cousin sur un ton sarcastique me demande de lui prêter ma femme....

C'est une blague de mauvais goût mais pleine de sens. "Ce à quoi semble adhérer Salifou, un informaticien résidant. Cet homme a tout pour être heureux: une belle villa, une fée comme épouse, une grosse cylindrée et des affaires qui marchent. Son



seul regret et que le créateur ne lui a pas encore procuré ce que l'écrivain Sembène Ousmane appelle des "Bouts de bois de Dieu". Il ne cache pas son mal-vivre: "J'ai des biens matériels et un capital financier énorme. Tout cela ne profite qu'aux enfants de mes frères. À quand ma propre progéniture aura-t-elle le privilège d'en jouir?" Il reconnaît l'erreur de sa vie: "La plus grande erreur de ma vie aura été de signer la monogamie avec biens communs. Actuellement, je ne peux pas me marier à une autre femme? Alors que l'Islam me permet d'en avoir jusqu'à quatre".

Dans beaucoup de couples, l'absence d'enfants a précipité la rupture. "J'ai divorcé parce que je ne supportais plus une relation matrimoniale sans enfants. Je devenais de plus en plus trop agressif à l'endroit de mon épouse. Elle incarnait pour moi tout le malheur de ce monde", confesse Andrien, un entrepreneur. Et, avoue-t-il: "J'ai contracté un autre mariage. Mais jusqu'à présent, je n'ai pas d'enfant. Je suis maintenant acquis à la conviction qu'on ne peut

pas échapper à son destin". Et le bonhomme de dérouler son chapelet d'interrogations: "Qu'ai-je fait à Dieu pour mériter un tel sort? Aurais-je fait du tort à un homme de Dieu sans le savoir? Pourquoi des pauvres, incapables d'entretenir un seul enfant ont la tonne et le quintal? Ces questions trouveront peut-être des réponses dans ces conseils d'un septuagénaire du nom de Doh Innocent. Ce dernier lui aussi vit le même supplice: "Après 70 ans de vie bien remplie, je n'ai pas eu l'opportunité de procréer. Peut-être aurais-je mis au monde des caïds? Les forces des uns et les faiblesses des autres font le charme de la vie. Une vie sans problèmes serait une vie cadavérisée".

Les solutions ne manquent pas. Certains fous de progénitures optent pour l'adoption. Peut-être même la fécondation in vitro serait un mode de résolution de cette lancinante équation. Mais avertit Doh Innocent: "La réalité sociale togolaise a sa dynamique propre qui récuse certaines libertés".

Harmattan

Bien se protéger pour éviter les maladies respiratoires

Etonam Sossou

L'harmattan est là avec son lot de désagréments: froid, poussière, vent. Durant cette période il est important de bien se protéger pour éviter au maximum les maladies respiratoires.

Le froid qui s'est installé depuis quelques jours, associé à la poussière, peut provoquer bien des dégâts sur notre santé. Les maladies respiratoires sont plus fréquents: rhume, toux, etc. Pour passer au mieux cette période, il est important de bien se couvrir. Il est préférable de superposer plusieurs couches de vêtements, que

de se contenter d'un seul gros pull: la couche d'air entre chaque vêtement joue le rôle d'isolant. Les vêtements serrés qui coupent la circulation sanguine sont à éviter.

Certaines parties du corps telles que les mains, les pieds refroidissent plus vite. Ils doivent être protégés en portant des gants, des chaussures fermées ou des chaussettes quand on est à la maison. Il convient également de se couvrir la tête en optant pour un bonnet qui couvre aussi les oreilles.

Le cache-nez s'avère aussi nécessaire pour se protéger de la poussière et du vent glacial. Pour

les enfants, il est conseillé d'utiliser du beurre de karité dans les narines, mais aussi sur les lèvres. Les enfants, les personnes âgées et les personnes travaillant à l'extérieur sont encore plus exposés au froid. Il convient donc qu'ils se protègent davantage.

Qui dit harmattan, dit vent qui dessèche les muqueuses. Il ne faut pas oublier de s'hydrater convenablement en buvant de l'eau, mais aussi les boissons chaudes telles que le thé ou les tisanes. Eviter surtout l'alcool, car contrairement aux idées reçues, il ne réchauffe pas.

Prendre Soins des dents

Une habitude primordiale à tout âge

L'hygiène bucco-dentaire est l'une des préoccupations majeures de l'OMS.

Un accent particulier est mis sur la santé buccale, car ce dernier fait partie des multiples problèmes de santé publique que l'on retrouve à travers le monde. En effet, cette journée a été créée pour attirer l'attention du grand public et l'inciter à effectuer une visite de contrôle annuelle chez son dentiste. Selon l'OMS, 60% des jeunes à travers le monde, entre 6 et 15 ans souffrent de caries qui pourraient être évitées par l'acquisition d'une bonne hygiène bucco-dentaire, toujours préférable à des soins curatifs.

Au Togo, une grande partie de

la population souffre de maladies bucco-dentaires. Ces dernières sont liées au mode de vie des populations, aux facteurs sociaux, environnementaux et sont inscrites dans le registre des maladies non transmissibles.

la célébration de cette journée au Togo s'étalera sur une semaine et sera un moyen pour les dentistes d'éduquer les populations sur les méfaits des maladies buccales chez les enfants, mais aussi chez les adultes. En effet, parmi ces différentes maladies bucco-dentaires, il y a la carie dentaire qui touche un plus grand nombre de la population togolaise. Estimée à 90% d'enfants dont l'âge varie entre 6 et 16 ans, ces derniers souffriraient de

cette maladie qui cause beaucoup de désagréments dans la vie des plus jeunes, et des adultes.

Le plus important pour les parents, afin de lutter contre ces maladies buccales telles que la carie, serait de faire suivre les enfants par un dentiste dès le plus jeune âge de veiller à ce que les enfants aient une hygiène buccale saine, en leur demandant de se brosser les dents au moins trois fois par jour tout en évitant de se coucher sans se brosser les dents au préalable. Et pour les parents qui adorent faire plaisir à leurs petits, sachez que trop de bonbons et de chocolats n'est pas compatible avec une bouche saine sans carie.

=== Communiqué - restitution du rapport de la tournée du parti Unir ===

(suite de la page 3)

partagée qui s'ouvrent à notre pays à travers sa vision et son action;

Conscients que beaucoup a été fait tout au long du parcours que le Togo a entamé sous sa conduite, et conscients également que des défis restent à relever, pour lesquels notre pays a encore besoin de sa politique de développement inclusif, les militants de notre Grand Parti ont, unanimement, opté pour la préservation et la consolidation des acquis, et ont instamment requis le bureau exécutif de prendre toutes les dispositions pour procéder sans délai au dépôt de candidature, de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de notre Grand Parti, Président de la République, conformément à la Constitution, à la loi électorale et aux dispositions statutaires du parti.

réunies en ce jour, ont rendu compte à Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de notre Grand Parti, de la volonté unanime des militantes et militants, de le voir défendre les couleurs de notre Grand Parti à l'élection présidentielle du 22 février 2020. A cet appel, il a répondu « OUI », au choix porté sur sa personne. Fait à Lomé, le 7 janvier 2020
Le Bureau Exécutif

ainsi, les Instances du parti UNIR,

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1511 DE LOTO BENZ DU 31 - 12 - 2019

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1512 de LOTO BENZ de ce mercredi 08 Décembre 2019.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, C'est à LOME que la LONATO a recensé des gagnants de gros lots.

Dans la capitale, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA; un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 5.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 30124, 70722 et 30025.

Dans les autres villes du pays, ce sont des lots de lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!
LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1512 de LOTO BENZ du 08 Janvier 2019

Numéro de base

20 56 07 18 79



Nos Meilleurs Vœux

2020

La LONATO vous remercie de votre confiance et vous présente ses vœux de bonheur, de chance et de réussite pour l'année 2020.

Bonne et heureuse année 2020

LES LOTS AUX GAGNANTS, LE BÉNÉFICIAIRE LA NATION TOUTE ENTIÈRE

2470 , Avenue de la chance / B.P. 895 Lomé - TOGO / Tél: + (228) 22 53 57 00

Fax: +(228) 22 51 35 08 / Email: lonato@lonato.tg